



APPEL A PROJET « STREET ART » Edition 4

Lancement de l'appel à projet : 23 janvier 2026
Retour des candidatures/offres: 13 mars 2026
Choix de l'artiste : avril 2026
Réalisation de la fresque 1 : Mai /Juin 2026
Réalisation de la fresque 2 : Mai / juin 2026

Porteur de l'appel à projet :



Avec le soutien de :



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJET

1-1 Appel à projet

1-2.Contexte

1-3.Objectifs

2. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES

2-1.La commande

2-2.La thématique

2-3.Les critères de sélection

3. CONDITION ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

3-1 La phase de candidature

3-2 Le coût artistique

3-3. Conditions techniques

4.CANDIDATURE

Projet

street art édition 4

réalisation d'œuvres d'art

dans les quartiers de la ville de Montereau

Description

Après trois réalisations en 2023, 2024 et 2025 de fresques sur la ville. La municipalité a décidé de reconduire l'opération en 2026. Pour rappel le projet a pour but d'une part de créer un parcours artistique à travers le « street art » sur la ville et d'autre part de valoriser les talents des artistes.

Contexte

Marquer l'espace public !

C'est donc dans l'espace public que tout se joue : le Street Art permet d'exposer au yeux de tous des œuvres réalisées de manière légale. Ces graphismes originaux produits sur les murs peuvent avoir différentes intentions

- Revendiquer une identité culturelle
- Exprimer un message en lien avec les grandes causes municipales
- Embellir le patrimoine local
- Sensibiliser les jeunes au « street art »

La volonté de créer une itinérance autour du street art au sein de la ville par la création d'un certain nombre de nouvelles œuvres

Pour ce parcours et la création de nouvelles œuvres, 10 murs ont été repérés. Pour chacun de ces murs, un appel à projet est mené chaque année auprès de plusieurs artistes qui pourront faire leurs propositions. Ensuite, un choix sera opéré par les porteurs de projet (les élus et les monterelais pour définir l'œuvre retenue par mur).

Le service événementiel suivra le développement des graffs, la rencontre avec les jeunes et le public.

Ateliers :

En parallèle des projets menés par des artistes, des ateliers créatifs sont mis en place pour les habitants du quartier. Ils s'adressent principalement aux jeunes, aux adolescents, mais peuvent aussi favoriser les relations inter-générationnelles avec des publics plus âgés.

Le but de ces ateliers est de s'inspirer de chaque projet mural, de comprendre la démarche de l'artiste et ses techniques. Ainsi, au cours d'un atelier, les participants peuvent questionner l'artiste, puis, accompagnés par un animateur qualifié, ils peuvent créer leur propre œuvre dans un lieu de leur choix.

Objectifs

L'intérêt de ce projet est multiple:

- réaliser un itinéraire culturel qui attirera les touristes
- valoriser le patrimoine de la ville
- développer l'art dans la ville
- tisser des liens entre les habitants et les impliquer dans leur quartier
- rendre le street art accessible à tous et valoriser son image

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJET

1-1 APPEL À PROJET

Pour sa 4ème édition, la Ville de Montereau lance un appel à projet **STREET ART**, pour la création de 2 fresques muraliste

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville soutient la diversité des expressions artistiques en peinture ou en installation numérique. Elle accompagne notamment la création et la diffusion artistique d'œuvres d'art urbain dans l'espace public, qui permettent aux artistes de pratiquer leurs activités sur des murs autorisés par leur(s) propriétaire(s).

L'intention de ce projet artistique est d'exposer une œuvre d'art urbain dans une pratique originale de qualité marquante par son envergure et son positionnement.

L'appropriation de ce projet par les habitants et l'implication de ces derniers constituent une dimension importante du projet qui se traduit par la proposition aux habitants d'un itinéraire artistique au sein de la ville.

1-2.CONTEXTE

Montereau se transforme. Elle s'inscrit dans un vaste plan d'actions de rénovation de son cœur de ville et du quartier de surville.

En faisant appel aux artistes, la ville souhaite s'inscrire dans cette démarche artistique et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de leur propre territoire en proposant de faire réaliser une œuvre de Street Art.

1-3.OBJECTIFS

- Créer deux œuvres unique et pérenne en numérique ou en peinture:
- Permettre la rencontre du public avec le(s) artiste(s), éveiller la curiosité et le regard critique de chacun,
- Générer une démarche participative des élèves, des parents et des habitants,
- Favoriser les échanges inter disciplinaires et inter générationnels.

2. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES

2-1. LA COMMANDE

Les candidatures devront être en mesure de présenter

- Les garanties de faisabilité de l'œuvre proposée, la reconnaissance d'un travail dans la rue et la réalisation de fresques d'envergure.
- L'intervention artistique devra s'inscrire dans le contexte local, culturel et patrimonial de la Ville, notamment le projet Street Art et tiendra compte de l'environnement immédiat. Les artistes sont libres de recourir aux techniques d'expression de leur choix.
- La demande comprend la conception et la réalisation de l'intervention artistique. La question des droits sera traitée dans le cadre d'une convention entre la ville et l'artiste.

2-2 LA THÉMATIQUE

Au regard de ce contexte, il est souhaité que le candidat établisse 3 propositions d'œuvre qui pourront être réalisées par un ou plusieurs artistes

- projet 1 / « Citoyens et engagements » : Grande cause municipale 2026
- Projet 2 / en lien avec l'entreprise, la nature et les abords de l'Yonne

2-3.LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les œuvres devront s'intégrer dans le paysage naturel et urbain

Critères d'évaluation des projets:

- Support numérique
- Prise en compte de l'environnement alentour et de l'orientation artistique
- Originalité de la proposition artistique
- Prix de la prestation
- Peinture,matériels respectueux de l'environnement et durables
- Prise en compte des contraintes de sécurité pour le public et l'artiste de la conception à la réalisation

Modalités d'évaluation des projets

- Un jury sera constitué de personnes (élus, bailleur confluence habitat, agents de la ville, de la société Solétanche) qui examineront l'ensemble des projets choisis et fera la sélection des lauréats pour chacun des lots (les lauréats peuvent être différents,ou un lauréat peut remporter la totalité des lots.

Conditions financières

- Le candidat indiquera le montant demandé pour les prestations (possible de répondre aux 2 lots ou à chacun des lots au choix du candidat.

3.CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

3-1 La phase de candidature

- Les candidatures peuVent être individuelles ou collectives. Il faudra néanmoins identifier un référent qui sera interlocuteur unique pour la Ville et se portera garant de ses partenaires.
- Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation.
- Ils devront également fournir une attestation de responsabilit   CiVile et/ou professionnelle.
- Pour pouvoir postuler, les int  ress  s devront d  poser un dossier complet comprenant :
- Une courte pr  sentation de l'artiste et ses r  f  rences en mati  re d'animation d'ateliers artistiques.
- La m  thodologie envisag  e et un planning pour chaque   tape de l'intervention.
- Les besoins techniques pour la r  alisation en distinguant ce que l'artiste peut fournir et ce qui doit   tre apport   par le commanditaire (  chafaudage, nacelle,   chelle...)
- Pr  ciser la dur  e n  cessaire du mat  riel sur le temps global de l'intervention
- Un budget pr  visionnel
- Une note technique pr  cisant la dur  e de l'intervention
- Les besoins mat  riels et les conditions techniques particuli  res
- Deux    trois esquisses en couleur avec projection sur le mur s  lectionn  
- Une note d'intention expliquant leur choix artistique
- Un CV

3-2 Le co  t artistique

Devis d  taill  s de la r  alisation distincte des deux fresques

En int  grant

- Le nettoyage du mur
- La location de la nacelle ou de l'  chafaudage
- L'achat du mat  riel
- La r  alisation de l'  uvre
- La cession des droits    la Ville devra   tre estim  e dans le pr  sent projet.

3-3. Conditions techniques

Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La municipalité privilégie la création d'une œuvre numérique. En cas de peinture, les produits sont laissés au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc) de même que les matériaux. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps et cependant préservateurs de l'environnement.

La Ville s'engage à prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation en toute sécurité de l'oeuvre.

En cas de détériorations trop importantes dues aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai, la Ville se réserve le droit de remettre le mur dans son état initial.

3-4. Chantier et calendrier

Cette année la ville propose deux lots pour une réalisation de 2 fresques.

La prestation est prévue en lien avec les Cult Urbaine qui auront lieu du 5 au 7 juin 2026.

La réception des projets (candidature et projet) est fixée au vendredi 13 mars 2026.

Le calendrier définitif sera à préciser entre l'artiste et la ville en mars/avril 2026, avec un impératif de fin de chantier le vendredi 30 mai 2026.

1^{er}

Propriété confluence habitat

Rue du clos Dion 77130 Montereau

1- Réalisation d'une fresque sur une façade d'un immeuble de 150 m* (10m L et 15 de h)

- **Thématique : « Citoyens et engagements » : Grande cause municipale 2026**
- **Livraison : 31 mai 2026**



2ème lot

Propriété appartenant à l'usine Solétanche

Chem. des processions, 77130 Montereau

1 - Réalisation d'une fresque sur un mur préfabré chemin du halage

- **Thématique : En lien avec l'entreprise, la nature et abords de l'Yonne**
- **Livraison : Mai / Juin 2026**

49m du portail pompier B9 au transfo / 91m du portail pompier B9 au portail pompier DAI

Total 140m de Longueur x 2,5 de hauteur — 350m*



4.Candidature

Les dossiers de candidature sont téléchargeables gratuitement aux adresses :

<https://ville-montereau77.fr/>

(via : Démarches / Pour les professionnels / marchés publics)

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=930316&orgAcronym=a2n>

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le :

VENDREDI 13 MARS 2026 à 17h00

à l'adresse suivante :

Soit remise en main propre sous **enveloppe cachetée et portant la mention :**

« NE PAS OUVRIR – APPEL A PROJET STREET ART EDITION 4 » :

Mairie de Montereau-Fault-Yonne

Service de la commande publique

54 rue Jean Jaurès

77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Tél. : 01 64 70 44 21

Un certificat de remise en main propre signé des deux parties, sera transmis au candidat.

Soit par mail :

marches-publics@ville-montereau77.fr

Soit par dépôt sur la plateforme Maximilien :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=930316&orgAcronym=a2n>

Pour des renseignements complémentaires avant la remise des dossiers :

Tél : 06.73.26.86.66

M. Malik BENCHABANE

courriel : m.benchabane@ville-montereau77.fr